

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 28 avril 2022

Une œuvre artistique d'envergure verra le jour dans le cadre de la rénovation et l'extension du Collège des Parcs

La Ville de Neuchâtel, par son service de la culture, appelle les artistes et groupements d'artistes à faire acte de candidature pour réaliser une œuvre financée par le pourcent culturel communal dans le cadre du collège des Parcs. Ouverte à tout-e artiste, la sélection, en deux tours, sera menée par un jury indépendant. L'enveloppe budgétaire pour l'intervention artistique, en rapport avec les montants engagés dans la restauration et l'extension du collège, s'élève à 285'000 francs. Le délai de remise des dossiers est fixé au 30 mai.

C'est une opportunité de choix pour les artistes : un pourcent culturel d'un peu moins de 300'000 francs est réservé dans le cadre de la rénovation et l'extension du Collège des Parcs, dont les travaux débuteront avant l'été pour s'achever en 2025. Le projet est ouvert à toutes les formes et tous les supports, dans un périmètre qui comprend la cour extérieure et l'intérieur du bâtiment principal.

Un jury indépendant

« L'intervention visera à engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions, ainsi que le contexte environnant », indique Eva Volery, en charge des pourcents culturels. Le projet devra aussi respecter les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques des bâtiments et des aménagements paysagers, tout en recherchant le dialogue avec eux.

Un jury indépendant, composé de personnalités des milieux artistique, architectural, pédagogique, de la jeunesse et de l'association de quartier, aura pour mission de proposer au Conseil communal le projet le plus pertinent à l'issue de la seconde phase du concours où quatre à six dossiers auront été retenus, puis présentés au jury à l'automne 2022.

Le délai de remise des dossiers est fixé au 30 mai. La marche à suivre pour postuler et le cahier des charges complet peuvent être obtenus auprès de culture.vdn@ne.ch.



Début des travaux

Le collège des Parcs, édifice plus que centenaire d'inspiration « Heimatstil », sera entièrement assaini et mis aux normes actuelles, dans le respect de sa valeur patrimoniale. En parallèle, pour répondre aux exigences scolaires actuelles autant qu'aux besoins d'infrastructures sportives, l'actuelle salle de gymnastique au nord sera démolie pour laisser place à un nouveau bâtiment scolaire, et des salles de sport seront créées sous le préau.

Les travaux d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment principal débuteront dès ce printemps. L'intérieur du collège, ainsi que les travaux d'extension du collège sont prévus au début 2023. Dès la rentrée d'août 2022, les élèves seront répartis temporairement entre le collège des Sablons et celui de Beauregard.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Eva Volery, adjointe à la cheffe du service de la culture, responsable des pourcents culturels, 032 717 70 80

Pierre Geissbühler, secrétaire général, dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, 032 717 74 81

